



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/WG.5/82
22 mai 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

Réunion des chefs de délégation
Genève, 19-21 avril 2006

RAPPORT DE LA RÉUNION DES CHEFS DE DÉLÉGATION

INTRODUCTION

1. La réunion des chefs de délégation du Groupe de travail des stratégies et de l'examen s'est tenue à Genève du 19 au 21 avril 2006.
2. Ont assisté à la réunion des représentants des Parties ci-après à la Convention: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Suède, Suisse, Ukraine et la Communauté européenne.
3. Le Centre de l'EMEP¹ pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI), ainsi que l'Organisation européenne des compagnies pétrolières pour la protection de l'environnement (CONCAWE), Eurelectric, le Bureau européen de l'environnement et l'Association européenne des constructeurs de moteurs à combustion interne étaient également représentés.
4. La réunion était présidée par M. R. Ballaman (Suisse).

¹ Programme concerté de surveillance et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Les chefs de délégation ont adopté l'ordre du jour de la réunion reproduit sous la cote ECE/EB.AIR/WG.5/81.

II. PRÉPARATION DE L'EXAMEN DU PROTOCOLE DE GÖTEBORG DE 1999

6. Le Président a rappelé aux participants qu'à sa vingt-troisième session l'Organe exécutif avait entamé le premier examen du Protocole de Göteborg relatif à la Convention, conformément à l'article 10 du Protocole. Comme il prévoyait d'achever cet examen à sa vingt-cinquième session, en décembre 2007, l'Organe exécutif a invité tous les organes de la Convention à organiser leurs travaux dans cette perspective. Le secrétariat a présenté le document ECE/EB.AIR/WG.5/2006/1, qui avait été établi pour faciliter la préparation d'examen.

7. Plusieurs délégations ont noté que le processus de ratification du Protocole était lent, du fait, essentiellement, de la complexité de ses annexes techniques. On a été d'avis que cette question était prise en considération comme il se devait dans le document ECE/EB.AIR/WG.5/2006/1 et qu'il en était tenu compte dans le processus d'examen.

8. S'agissant de la contribution de l'EMEP à l'examen du Protocole de Göteborg, M. Jürgen Schneider (Autriche), Président de l'Organe directeur de l'EMEP, a rendu compte des toutes dernières améliorations apportées à la qualité des données d'émission. Il a appelé l'attention sur la révision, en cours, des *Directives pour l'estimation et la communication des données d'émission en vertu de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance* et sur le processus d'examen à trois niveaux des données d'émission. Les chapitres du *Guide des inventaires des émissions* relatifs aux particules étaient en cours d'actualisation et les Parties pourraient y avoir accès pour leur notification des émissions en 2007.

9. M. Schneider a indiqué que le modèle eulérien unifié répondait aux conditions de la modélisation de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone et que les travaux d'amélioration des modèles pour les particules primaires se poursuivaient. Il subsistait toutefois certains décalages entre les données de mesure et les données de modélisation. On disposait désormais de matrices source-récepteur. S'agissant de la météorologie qui avait servi de référence, si on s'était appuyé durant la négociation du Protocole de Göteborg sur une moyenne de 10 ans, les matrices source-récepteur actuelles avaient été conçues pour cinq années précises.

10. M. Markus Amann (CMEI) a fait le point de l'élaboration du cadre du modèle RAINS ainsi que des scénarios de référence. Soulignant les améliorations apportées dernièrement à cet outil, notamment au niveau de la modélisation de l'ozone dans les zones urbaines, il a précisé que les calculs pour les scénarios de référence étaient calés sur 2015 et 2020 et qu'on ne pouvait donner que des indications pour 2010. Il a prié instamment les pays qui ne l'avaient pas encore fait de communiquer dès que possible des données de modélisation au CMEI. Un premier ensemble de scénarios de référence portant sur la plupart des pays du champ géographique de l'EMEP devrait être présenté en septembre et une consultation lancée avant la fin de 2006.

11. De l'avis de la délégation des Pays-Bas, on devrait appliquer le modèle GAINS plutôt que le modèle RAINS en cas de révision du Protocole afin de bien montrer la relation avec les changements climatiques. Dans cette perspective, les travaux devraient commencer par une vérification des données relatives à la pollution atmosphérique des pays extérieurs à l'Union européenne et des données relatives aux gaz à effet de serre concernant tous les pays du domaine de modélisation.

12. M. Rob Maas (Pays-Bas), Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, a récapitulé les conséquences, au plan décisionnel, des modifications méthodologiques les plus importantes qui avaient été apportées au modèle RAINS, en relevant en particulier les effets sanitaires accrus d'une exposition prolongée aux particules secondaires par rapport aux effets aigus qui avaient été pris en considération pour le Protocole de Göteborg; la protection affaiblie des écosystèmes face à l'acidification et à l'eutrophisation résultant de l'application de taux de dépôts spécifiques aux écosystèmes dans le modèle de l'EMEP; la contribution accrue des sources hémisphériques aux niveaux de fond européens de l'ozone et des particules; l'augmentation généralisée de la valeur des émissions calculées pour les années de référence du fait des améliorations qui avaient été apportées aux estimations des émissions; le fait que certains choix aient été moins efficaces que prévu, particulièrement dans le secteur des transports; et l'accroissement des émissions des navires. Il a fait observer que les coûts totaux du Protocole (moins de 1 % du PIB) étaient inférieurs aux prévisions grâce à l'expérience acquise, aux économies d'échelle et aux effets synergiques des politiques dans le domaine des changements climatiques.

13. Les chefs de délégation ont tenu compte du fait que les observations ci-dessus pouvaient conduire à la conclusion que, si les efforts déployés actuellement en application du Protocole pouvaient être considérés comme des mesures utiles en tout état de cause (mesures «sans regrets»), le Protocole n'était tout de même pas suffisant pour atteindre les objectifs de départ concernant la protection à long terme des écosystèmes et de la santé, et d'autres mesures seraient nécessaires.

14. M. André Zuber (Communauté européenne), Coprésident de l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques, a informé les participants des projets de l'Équipe spéciale en précisant que le principal résultat serait annoncé en 2009, mais que l'Équipe spéciale présenterait un rapport intérimaire à temps pour la vingt-cinquième session de l'Organe exécutif, en tant que contribution à l'examen du Protocole de Göteborg.

15. M. Beat Achermann (Suisse), Vice-Président du Groupe de travail des effets, a présenté un état des lieux des activités relatives aux effets. Il a indiqué que les principales conclusions du rapport de fond de 2004 du Groupe de travail des effets restaient valables, à savoir:

a) Les dépôts supérieurs aux charges critiques de l'acidification en Europe avaient diminué, mais les écosystèmes sensibles ne seraient pas entièrement protégés par les obligations actuelles. Des signes de régénération biologique, mais surtout chimique, étaient observés;

b) Les charges critiques de l'eutrophisation étaient largement dépassées dans de vastes zones d'Europe par l'azote oxydé ou réduit. La stabilité des écosystèmes continuait d'être menacée, notamment par des changements au niveau de la biodiversité;

c) Les concentrations actuelles d'ozone avaient des effets néfastes sur la santé de l'homme et la végétation;

d) Les concentrations actuelles de particules avaient de graves conséquences sur la santé et contribuaient à la corrosion et à la souillure des matériaux;

e) On disposait de modèles dynamiques renseignant sur les délais de dégradation ou de régénération des écosystèmes.

16. M. Achermann a indiqué que les nouvelles conclusions seraient communiquées en 2006 et 2007 et qu'elles pourraient contribuer à l'examen. Ainsi:

a) Les programmes internationaux concertés communiqueraient de nouveaux résultats sur la surveillance, la modélisation et l'évaluation des effets sur la santé, les écosystèmes et les matériaux;

b) Certaines Parties avaient mis à jour les charges critiques de l'acidité et de l'azote nutritif au début de 2006;

c) Les modèles dynamiques de l'eutrophisation étaient gourmands en données et devaient être encore mis à l'essai. Les Parties étaient priées de réaliser de telles études et de communiquer leurs résultats en 2007;

d) On a proposé d'observer, dans les modèles d'évaluation intégrée, de nouvelles approches concernant les effets de l'ozone;

e) La carte harmonisée du couvert terrestre serait vraisemblablement finalisée à la mi-2006;

f) Les nouvelles directives mondiales sur la qualité de l'air et ses effets sur la santé de l'homme, établies par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), fixaient une valeur intérimaire et une valeur cible pour les PM10 et les PM2,5 sous la forme de moyennes annuelles et journalières, et recommandaient, pour l'ozone, des valeurs sur huit heures;

g) On disposait de nouvelles fonctions exposition-réaction à des polluants multiples pour différents matériaux.

17. La délégation néerlandaise a fait observer qu'il fallait améliorer les indicateurs des effets, notamment des effets sur l'environnement. Par exemple, les dépôts en excédent et leurs rapports à l'occurrence des espèces, en pourcentage, pouvaient être présentés sur des cartes. Il faudrait aussi faire davantage d'efforts pour chiffrer les dommages, lorsque cela est possible.

18. M. Tiziano Pignatelli et M. Jean-Guy Bartaire, Coprésidents du Groupe d'experts des questions technico-économiques, ont présenté l'état d'avancement de l'évaluation des coûts des technologies de réduction des émissions et de la mise en place de la base ECODAT. Ils ont indiqué que les fiches synoptiques présentant des données de base sur des secteurs précis avaient été distribuées à tous les chefs de délégation en septembre 2005. Le Groupe d'experts, qui mettait à jour certaines parties des annexes IV, V et VIII du Protocole de Göteborg

(conformément au paragraphe 4 de son article 3), ferait rapport sur l'état d'avancement de ces travaux à la prochaine réunion du Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

19. La délégation néerlandaise a insisté sur la nécessité de mettre à jour toutes les informations figurant dans les annexes et les documents d'orientation, notamment les données sur les PM10 et les PM2,5, étant donné les progrès techniques.

20. Le Président a présenté le plan général du rapport d'examen principal qui serait établi pour décembre 2007 pour être présenté à l'Organe exécutif, et a appelé l'attention sur le calendrier d'établissement de ce rapport (voir l'annexe), en soulignant en particulier que les contributions à l'avant-projet devraient être présentées en novembre 2006.

21. Les délégations des États-Unis et du Canada ont fait savoir qu'elles élaboreraient en 2007 un rapport commun d'évaluation, au niveau bilatéral, des progrès accomplis sur des questions liées au Protocole de Göteborg, notamment sur les particules. Il serait tenu compte de ce rapport dans le processus d'examen. Les résultats préliminaires de ces travaux seraient présentés au Groupe de travail à sa trente-huitième session, en septembre 2006. Il a été décidé que le rapport d'évaluation principal comprendrait un chapitre consacré aux progrès réalisés en Amérique du Nord.

22. En réponse à une enquête sur la ratification du Protocole, les délégations étaient relativement peu nombreuses à indiquer qu'elles comptaient ratifier cet instrument à l'horizon 2006. Certaines ont fait état de difficultés à se conformer aux annexes techniques du Protocole. Un chapitre spécial du rapport d'examen traiterait de ces questions avec à la clef, éventuellement, des recommandations sur les moyens d'améliorer la situation.

23. Le Groupe de travail:

a) A pris note des travaux préparatoires à l'examen, menés dans le cadre de l'EMEP, du Groupe de travail des effets et des équipes spéciales et groupes d'experts;

b) A approuvé la liste d'éléments techniques à prendre en considération dans l'examen ainsi que du projet de plan général présentés, tels que modifiés, dans la section II du document ECE/EB.AIR/2006/1;

c) A demandé au secrétariat d'établir une version révisée du document ECE/EB.AIR/2006/1 intégrant les modifications proposées, d'en communiquer une version préliminaire aux groupes d'experts et équipes spéciales et de présenter celle-ci, pour examen, au Groupe de travail des effets à sa vingt-cinquième session, à l'Organe directeur de l'EMEP à sa trentième session et au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa trente-huitième session, en septembre 2006;

d) A adopté le calendrier d'élaboration du rapport d'examen du Protocole de Göteborg reproduit dans l'annexe;

e) A été d'avis que, étant donné que les ratifications nouvelles étaient lentes à venir, il faudrait étudier de façon approfondie la question de la complexité structurelle du Protocole et des difficultés que pourraient éprouver certains pays à s'acquitter des obligations qui découlent de cet instrument, dont celle de ne pas dépasser des plafonds d'émission fixes.

III. FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE BASE NON VISÉES PAR LE PROTOCOLE EMEP

24. Le Président a présenté ce point de l'ordre du jour en appelant l'attention sur le fait qu'à sa vingt-troisième session l'Organe exécutif avait constaté que la décision 2002/1 n'avait pas permis de recueillir les fonds nécessaires pour coordonner les activités de base non visées par le Protocole EMEP, et avait prié le Groupe de travail de se pencher à nouveau sur la question du financement pour imaginer d'autres modalités, plus efficaces, d'appliquer ladite décision.
25. Le secrétariat a présenté, dans un document informel, des informations à jour sur les contributions supplémentaires reçues après la vingt-troisième session de l'Organe exécutif. L'Allemagne et le Royaume-Uni ont été invités à communiquer au secrétariat des précisions supplémentaires qui lui permettront de rendre compte comme il se doit dans ce document du montant de leur contribution (aux centres situés sur leur territoire).
26. La délégation française a estimé que les activités des centres de programme manquaient de visibilité. On pourrait, selon elle, améliorer le financement des activités en définissant les tâches ou les projets qui pourraient être financés ou exécutés par telle ou telle Partie.
27. La délégation espagnole a suggéré que le secrétariat accompagne les demandes de contribution d'un bref document renseignant sur l'utilisation du produit. La délégation canadienne a insisté sur la nécessité de rendre compte et a appuyé la proposition de l'Espagne. La délégation de la Communauté européenne a souligné l'importance d'une bonne comptabilité des ressources fournies et des résultats obtenus.
28. Tout en reconnaissant les avantages d'une telle approche, la délégation norvégienne a rappelé aux participants que nombre des activités étaient liées à la surveillance, opération qui n'est peut-être pas toujours attrayante pour les bailleurs de fonds. Il importait de veiller à la continuité et à la stabilité du financement des activités. Les Protocoles étaient fondés sur les effets, et les contributions scientifiques et techniques étaient très importantes pour la construction de modèles d'évaluation intégrée, et donc pour la conception de stratégies de réduction des émissions qui soient efficaces au plan des coûts.
29. Il a été rappelé que la décision 2002/1 avait été adoptée par consensus par l'Organe exécutif et qu'elle était donc, à ce titre, contraignante pour les Parties et devrait être respectée. Il s'ensuit que le financement des activités fondées sur les effets ne devrait pas être assimilé à une collecte de fonds versés par les Parties selon leur bon vouloir.
30. La délégation néerlandaise a été d'avis qu'il fallait financer davantage les centres qui n'étaient pas intégralement pris en charge par les pays chefs de file. Elle a rappelé au Groupe de travail que l'Organe exécutif avait appelé l'attention sur la nécessité, pour le Groupe de travail des effets, d'étudier les possibilités de financement des activités de base non visées par le Protocole EMEP par le Fonds d'affectation spéciale (ECE/EB.AIR/87, par. 95 j)).
31. Le Groupe de travail:
- a) A demandé au secrétariat de rédiger, en collaboration avec les délégations espagnole, canadienne et allemande, un bref document éayant la demande de contributions en 2006;

b) A invité le Groupe de travail des effets à envisager de définir des tâches ou des activités précises qui pourraient être appuyées par telle ou telle Partie par une contribution en nature, conformément à la décision 2002/1.

IV. TRAVAUX FUTURS LIÉS AUX POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS (POP), AUX MÉTAUX LOURDS ET AUX PARTICULES

32. Le secrétariat a indiqué que l'Équipe spéciale des métaux lourds avait tenu à Dessau (Allemagne), en février 2006, une réunion de rédaction informelle afin d'élaborer des projets de chapitres pour l'examen du caractère suffisant et efficace des obligations inscrites au Protocole de 1998 sur les métaux lourds. L'Équipe spéciale mettrait la dernière main à ces chapitres à sa troisième réunion (Ottawa, 9-12 mai 2006) en vue de les présenter au Groupe de travail en septembre.

33. M^{me} Cheryl Heathwood (Canada), Coprésidente de l'Équipe spéciale des POP, a informé les participants de l'état d'avancement de l'examen du volet B des dossiers concernant les substances supplémentaires qu'il est proposé d'inscrire aux annexes du Protocole (le pentaBDE et le PFOS) ainsi que de l'examen des volets A et B des dossiers relatifs aux nouvelles substances proposées par la Communauté européenne (l'hexachlorobutadiène, l'octaBDE, le pentachlorobenzène, les naphthalènes polychlorés et les paraffines chlorées à chaîne courte). L'équipe d'examineurs indépendants avait résumé ses travaux dans des documents qui seraient examinés par l'Équipe spéciale à sa cinquième session, prévue du 29 mai au 1^{er} juin à Tallinn.

34. Les États-Unis ont réaffirmé leur position, à savoir que ces résumés n'étaient pas entièrement impartiaux, et auraient souhaité que soit engagé un débat sur la manière de les structurer.

35. La Communauté européenne informerait le Groupe de travail à sa trente-huitième session, en septembre 2006, au sujet du statut des trois autres substances qu'elle pourrait proposer, à savoir l'endosulphan, le dicofol et le pentachlorophénol.

36. M^{me} Marion Wichmann-Fiebig (Allemagne), Coprésidente du Groupe d'experts des particules, a porté à la connaissance des participants les résultats de la réunion du Groupe d'experts tenue en mars 2006 à Dessau. Elle a présenté le projet de plan général du rapport adopté par le Groupe d'experts et distribué en tant que document informel au Groupe de travail.

37. Le Groupe de travail:

a) A pris note de l'état d'avancement des travaux de l'Équipe spéciale des métaux lourds et de l'Équipe spéciale des POP;

b) A pris note du projet de plan général du rapport qui avait été adopté par le Groupe d'experts des particules et a demandé au Groupe d'experts de poursuivre ses travaux par la recherche de solutions possibles, notamment en mettant en évidence les avantages et les inconvénients d'appréhender les particules dans le cadre de la Convention (comme indiqué dans le projet de plan général) et de faire rapport à ce sujet au Groupe de travail à sa trente-huitième session.

V. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR L'EUROPE ORIENTALE, LE CAUCASE ET L'ASIE CENTRALE (EOCAC)

38. M. Bo Libert, Conseiller régional de la CEE pour l'environnement, a informé le Groupe de travail de l'état d'avancement du projet CAPACT² et des activités connexes dans la région de l'EOCAC. Il a fait état de l'élaboration de plans de mise en œuvre des protocoles de la Convention dans le pays pilote, le Kazakhstan; de la participation de représentants d'autres pays de l'EOCAC aux ateliers organisés dans le cadre du projet en 2005 et 2006 à Almaty; et de la traduction des principaux documents d'orientation en russe. Il a souligné aussi qu'il importait de faire de la ratification du Protocole EMEP une priorité.

39. La délégation canadienne a indiqué qu'elle aiderait volontiers à faire traduire les documents et qu'elle souhaiterait que lui parvienne une liste des mesures nécessaires qui pourraient être soutenues par les différentes Parties.

40. À l'issue d'un débat sur la question de la ratification, il est apparu clairement que la plupart des pays de l'EOCAC qui n'étaient pas parties au Protocole EMEP avaient entamé le processus de ratification, ou alors prévoyaient de le faire dans un proche avenir. Le Groupe de travail a pris note du projet de créer des sites de surveillance de l'EMEP en Arménie, en Azerbaïdjan, dans la République de Moldova et en Ukraine, ainsi que de l'appui de la Norvège à certains de ces sites. M. Libert a appelé l'attention sur l'état d'avancement de la création d'une station de surveillance de l'EMEP au Kazakhstan dans le cadre du projet CAPACT. Par ailleurs, les pays ont dit vouloir participer à la surveillance des effets sanitaires et des dégradations subies par les écosystèmes.

41. S'agissant de la collecte de données sur la production et les ventes de POP, plusieurs délégations ont fait savoir qu'un inventaire de ces substances était en cours dans leur pays, le plus souvent dans le cadre d'un projet entrepris au titre de la Convention de Stockholm.

42. Les principales difficultés qu'ont rencontrées les pays de l'EOCAC dans le cadre de l'établissement d'inventaires des émissions étaient d'ordre méthodologique – par exemple, des écarts entre leurs catégories statistiques nationales et les codes de la nomenclature SNAP. On a souligné qu'il importait de traduire certains chapitres clefs du *Guide des inventaires des émissions*. Les délégations du Bélarus et de l'Ukraine ont fait part de leur expérience positive de l'adoption d'une approche ascendante du calcul des émissions et de la présentation des données d'émission selon le mode requis par la Convention. M. Libert a appelé l'attention sur l'atelier relatif à la surveillance, aux données et à la notification internationales de la pollution atmosphérique prévu dans le cadre du projet CAPACT en octobre 2006 à Almaty et a invité le Bélarus et l'Ukraine à faire part de leurs données d'expérience aux experts d'autres pays de l'EOCAC.

43. La délégation polonaise a confirmé qu'elle organiserait une formation à l'intention de 12 experts de la surveillance provenant de pays de l'EOCAC à l'occasion de l'atelier sur la surveillance par les entreprises, qui sera organisé par le Groupe de travail CEE de la surveillance

² Renforcement des capacités en matière de gestion de la qualité de l'air et d'application des technologies de combustion du charbon propres en Asie centrale.

et de l'évaluation du 4 au 6 septembre 2006 à Varsovie, conformément à l'activité 1.8 d) du plan de travail pour la mise en œuvre de la Convention.

44. Les délégations de la Suisse et des Pays-Bas ont annoncé qu'elles verseraient des contributions au Fonds d'affectation spéciale E 112 pour faciliter la participation aux grandes réunions dans les mois à venir. La délégation de la Commission européenne a indiqué l'appui qu'elle fournissait aux pays de l'EOCAC en tant que Partie chef de file de l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques. M. J. G. Bartaire, Coprésident du Groupe d'experts des questions technico-économiques, a invité les pays de l'EOCAC à désigner des correspondants pour l'examen de la coopération future.

45. Le Groupe de travail:

a) A pris note de l'état d'avancement du projet CAPACT, a souligné l'importance de cette activité pour ce qui est de renforcer la mise en œuvre de la Convention dans la région de l'EOCAC et a encouragé les experts de cette région à participer activement aux ateliers organisés dans le cadre de ce projet;

b) S'est félicité de savoir que les pays de l'EOCAC avaient l'intention d'adhérer au Protocole EMEP et qu'ils s'employaient à se doter de stations EMEP;

c) A souligné qu'il importait de traduire en russe les chapitres clefs du *Guide des inventaires des émissions* élaboré dans le cadre du projet CORINAIR de l'EMEP afin d'aider les Parties à dresser des inventaires des émissions;

d) A demandé au secrétariat de préciser les besoins des pays de l'EOCAC s'agissant de la traduction en russe d'autres documents techniques ou scientifiques, avec l'appui d'autres Parties;

e) S'est félicité de l'appui fourni par les pays, notamment du soutien annoncé par le Canada, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, la Suisse et la Communauté européenne, aux pays de l'EOCAC et a prié instamment les autres pays de s'efforcer de fournir un appui analogue;

f) A rappelé aux Parties chefs de file d'équipes spéciales ou de groupes d'experts la nécessité de faire participer des experts de la région de l'EOCAC à leurs réunions.

VI. QUESTIONS DIVERSES

46. Le Président a rappelé aux chefs de délégation que la trente-huitième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen était prévue du 19 au 22 septembre 2006, et qu'elle s'ouvrirait le mardi 19 septembre à 15 heures pour se terminer le vendredi 22 septembre à 13 heures.

Annexe

**CALENDRIER DE L'ÉTABLISSEMENT DU (DES) RAPPORT(S) D'EXAMEN
DU PROTOCOLE DE GÖTEBORG**

Réunion(s)	Rapport à l'examen	Échéance
Groupe de travail des stratégies et de l'examen (avril 2006)	«Préparation de l'examen» (ECE/EB.AIR/WG.5/2006/1)	Début février 2006
Équipes spéciales/groupes d'experts/PIC	«Préparation de l'examen» «Projet de Rev.1»	Retour d'information avant la mi-mai 2006
Groupe de travail des stratégies et de l'examen (Groupe de travail des effets, Organe directeur de l'EMEP) (septembre 2006)	«Préparation de l'examen» Rev.1 (version finale du projet)	Fin mai 2006
Vingt-quatrième session de l'Organe exécutif (décembre 2006)	«Préparation de l'examen» Rev.2 (texte final)	Fin septembre 2006
Groupe de travail des stratégies et de l'examen (avril 2007)	Premier projet du rapport principal*	3 février 2007 <u>Les contributions au premier projet devront parvenir en novembre 2006 au plus tard</u>
Équipes spéciales/groupes d'experts/PIC	Version révisée du premier projet du rapport principal	Retour d'information au secrétariat pour mai 2007
Groupe de travail des stratégies et de l'examen (Groupe de travail des effets/ Organe directeur de l'EMEP) (septembre 2007)	Version finale du rapport principal	Fin mai 2007
	Projets de rapport des organes subsidiaires	Mai/juin 2007
	Rapports officiels**	Devront parvenir à Genève pour la mi-août 2007
Vingt-cinquième session de l'Organe exécutif (décembre 2007)	Rapport principal	Fin septembre 2007
	Rapports des organes subsidiaires	Fin septembre 2007
	Rapports officiels**	Devront parvenir à Genève pour la fin novembre 2007

* Il s'agit du rapport d'examen principal tel que décrit dans le document ECE/EB.AIR/WG.5/2006/1.

** Les rapports supplémentaires présentés par les organes subsidiaires ne seront pas traduits.